ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question écrite n° 87621

Texte de la question

Dans le plan de lutte contre la pandémie de grippe aviaire, il est prévu au stade le plus fort de l'alerte de ne maintenir que les activités économiques essentielles et de limiter les déplacements. Avec une période de confinement, certaines professions libérales, comme les experts en assurance, dont l'exercice de la profession repose sur des déplacements, risquent d'accuser des pertes financières pouvant mettre en péril l'avenir de leur cabinet, C'est pourquoi M. Yannick Favennec souhaite connaître les mesures que M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie envisage de prendre pour soutenir cette branche importante de l'activité économique de notre pays en cas de pandémie sur notre territoire.

Données clés

Auteur : M. Yannick Favennec
Circonscription : Mayenne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 87621
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2302